

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 juin 2019 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2019 06 17 n° 03 : Approbation de la cession directe des biens acquis par l'EPORA à la société SFHE ARCADE.

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 03/06/2019
En exercice : 31	
Présents : 23	Affichage de la convocation : 11/06/2019
Pouvoirs : 06	
Votants : 29	Affichage du compte rendu : 20/06/2019
Présents : MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, Mme HECTOR Geneviève, M LARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danielle, M. COQUARD Henri, Mme LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne, M. GERARD Daniel, Mme BERTHILLON Chantal, MM. WILLEMEN Edouard, BOUKACEM Safi, Mmes HIMEUR Fatima, RAZY Sylvie, ARNAUD Sandrine, M. GILLET Rémi, Mme CHAMARIE Joëlle, M. BEAU Olivier, Mmes BERNY Carine, NEMOZ Béatrice, M MOREAU Jean-Jacques, Mme FROMM Ghislaine.	
Absents ayant remis pouvoir:	
Mme TURPANI Solange donne pouvoir à M GERARD Daniel, M MALOSSE Daniel donne pouvoir à M DUPLAT Gérard, Mme DURAND Aline donne pouvoir à Mme LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne, M DEROZARD Olivier donne pouvoir à M BOUKACEM Safi, M. ANDREYS Paul donne pouvoir à Mme ARNAUD Sandrine, Mme CROZIER Marie-Louise donne pouvoir à M GILLET Rémi.	
Absents ou excusés :	
Mme DE JERPHANION Marianne. M RAMBAUD Gerbert.	

Mme HIMEUR Fatima est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'EPORA a fait l'acquisition, dans le cadre de la convention et d'étude foncière conclue avec la commune de Vaugneray et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, de deux tènements concernés par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation et classés en zone AUC du Plan Local d'Urbanisme sur le site de "La Déserte".

Le coût de revient du site correspond à un montant de 2 586 000 € (2 573 000 € d'acquisition par EPORA et 13 000 € de frais de gestion).

- ✓ Le premier tènement correspond aux parcelles AC 805, AC 806 et AC 807 d'une contenance de 11 129 m²
- ✓ Le second tènement correspond aux parcelles AC 198, AC 228 et AC 229 d'une contenance de 6 672 m²

Un appel à manifestation d'intérêt a été organisé à la fin de l'année 2018. Dans le cadre du protocole de coopération, le jury a désigné SFHE ARCADE pour la réalisation d'un programme de 75 logements décomposés en 49 logements locatifs sociaux et 26 PSLA pour un montant de charges foncières de 2 600 000 €.

La convention opérationnelle 69C062 à conclure avec EPORA permet dans son article 13, à la commune de Vaugneray de demander à EPORA de procéder à une cession directe des biens acquis.

Le candidat SFHE ARCADE ayant été désigné lauréat pour l'aménagement des tènements situés en zone AUC, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur l'activation de l'article 13 de la convention opérationnelle 69C062.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 juin 2019 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2019 06 17 n° 03 : Approbation de la cession directe des biens acquis par l'EPORA à la société SFHE ARCADE.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*

**29 suffrages exprimés : 29 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

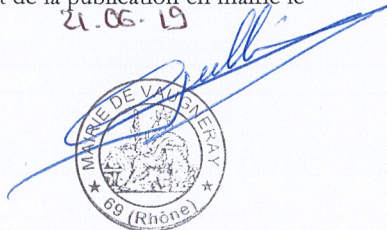
AUTORISE EPORA à procéder à une cession directe des biens acquis le 13 octobre 2017 et le 19 avril 2018 dans le cadre de la convention d'étude et de veille foncière, à la société SFHE ARCADE au prix de 2 600 000 € tel que cette dernière l'a proposé dans son dossier de candidature.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

21.06.19

et de la publication en mairie le

21.06.19



Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

